

République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

6 OCTOBRE 2025

OBJET :

CADRE DE VIE

RENOVATION DES
VOIRIES
COMMUNALES

AUTORISATION ET
DEMANDE DE FONDS
DE CONCOURS

2025-10-19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 06 octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Electoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, MILLIEN Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BOUCHEL Céline, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MAGNIER Renée	(Pouvoir CARBONNER Thérèse)
GEISLER Maryse	(Pouvoir MERCIER Sabrina)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir NOËL Corinne)
FUZELLIER Patrick	(Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
VAUTIER Monique	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
HUGOT Léa	(Pouvoir Evelyne FIOLET)
DEROI Alexandre	(Pouvoir PILLE Robert)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire expose que dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie et dans l'objectif d'une bonne gestion de son patrimoine, la commune envisage au travers de son plan pluriannuel d'investissements la rénovation de la rue Pierre Corneille.

Les voiries communales jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de la commune, en assurant la circulation des personnes, des biens et des services. Avec le temps, certaines portions du réseau routier communal présentent aujourd'hui un état de dégradation avancé (fissures, nids-de-poule, affaissements, détérioration de la couche de roulement, etc...), représentant un danger pour la sécurité des usagers et une gêne pour la mobilité quotidienne.

Ces détériorations sont dues à plusieurs facteurs :

- L'usure naturelle liée à l'âge des infrastructures routières,
- Les conditions climatiques (gel/dégel, fortes pluies, etc.),
- Le passage répété de véhicules lourds,
- L'absence ou l'insuffisance d'entretien préventif.

Il est donc devenu indispensable de procéder à une réfection ciblée des voies les plus endommagées afin de garantir la sécurité, la fluidité du trafic et la préservation du patrimoine routier communal.

Les objectifs de cette opération sont les suivants :

- Remettre en état les tronçons les plus dégradés du réseau communal,
- Améliorer la sécurité routière pour tous les usagers (véhicules, piétons, cyclistes),
- Réduire les coûts d'entretien futurs en intervenant de manière préventive,

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 48 072,80 €, dont le plan de financement figure ci-dessous :

DEPENSES		FINANCEMENT		
	Montant	Financeurs	Taux	Montant
Rue Pierre Corneille	48 072,80 €	Fonds de concours 2025	50%	24 036,00 €
		Ville	50%	24 036,8 €
Total HT	48 072,80 €	Total	100%	48 072,80 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE la réalisation de ce projet,

AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier repris ci-dessus pour solliciter une participation financière de GCT&M au titre des fonds de concours

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,